

## ***PV de réunion – Commission de quartier #01***

Rédaction Tymke TON  
Date mardi 12/09/2023  
Lieu Crèche *Les petits pas*  
Heure CoQ à 18:00 (suivi par l'AG à 18:30)

### **Présences**

|   |  |
|---|--|
| Participants du Commission du Quartier:     | <p>+ - 15 personnes, dont 3 habitants (le nombre exacte de membres de la CoQ présents n'a pas pu être vérifié étant donné que des participants pour l'AG de 19h se sont joint à la séance de 18h30.)</p> <p>Organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entr'Aide</li> <li>- BRAVVO</li> <li>- Maison de Quartier Querelle</li> <li>- Habitat et Rénovation</li> <li>- Pierre D'Angle</li> <li>- Crèche</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Habitants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mahayri, Bachar</li> <li>- Tabib, Mohammed</li> <li>- Rutanga, François</li> <li>- Kalitventzeff, Jean-Nicolas - inscrit en tant d'habitant mais en fait représente FDSS</li> </ul> |
| Bureau d'étude:                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paùlo Pery Schlachter (Alive Architecture)</li> <li>- Annebelle Ral (Nele Stragier Architecture)</li> </ul>   |
| Ville de Bruxelles:                         | <p>Cellule Rénovation Urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tymke Ton (Chef de projet CACI Querelle)</li> <li>- Arnaud Kinnaer</li> </ul> <p>Membres du cabinet de l'Echevin de la Rénovation Urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arnaud Pinxteren (Echevin)</li> <li>- Pierre Burniat</li> </ul>  |
| Direction de la Rénovation Urbaine (Urban): | Elise Lidoine  |

### Ordre du jour :

1. Mot d'introduction : rappel du contexte et des objectifs du Contrat d'îlot
2. Installation de la Commission de Quartier : rôle et fonctionnement
3. Présentation des projets issus du processus d'appel à idées

### Compte-rendu de la réunion :

#### **1. Introduction par Arnaud Pinxteren**

L'Echevin présente Tymke TON, la nouvelle cheffe de projet en charge de la coordination du Contrat d'îlot Querelle.

Il rappelle également les objectifs, le processus et la méthodologie participative du Contrat îlot Querelle :

- De quoi s'agit-il ? C'est un subside de 5M€ destiné à améliorer le qualité de vie des habitants de la Querelle: espace public, soutien à la vie sociale et citoyenne, environnement, équipements collectifs, etc.
- Depuis mars dernier, la Ville de Bruxelles, appuyée par l'expertise d'un bureau d'étude, travaille avec les habitants et les acteurs locaux pour établir un diagnostic du quartier et définir des priorités en vue d'élaborer un plan d'actions pour le quartier.
- Ces derniers mois, 10 ateliers de travail, 15 rencontres avec les acteurs locaux, 3 Assemblées Générales, une quinzaine moments de présence sur le terrain ont permis de préciser les enjeux et priorités pour le quartier.
- Le processus d'élaboration du Contrat d'îlot s'appuie aussi sur la méthodologie du « Budget participatif ». Ainsi, un large appel à idées a été lancé auprès des habitant·e·s et acteurs de quartier de mai à juin. Objectif : récolter leurs idées concrètes, évaluer leur faisabilité, tester leur solidité et réalisme, les transformer en projets potentiels et in fine mettre en débat la priorisation de ces projets en les soumettant au vote des habitant·e·s pour sélectionner ceux qui intégreront le programme d'actions du Contrat d'îlot Querelle.
- La réunion publique de ce soir vise notamment à présenter le catalogue de projets issus du processus de l'appel à idées et récolter les retours des participants avant la phase de vote qui se tiendra le 29 septembre sur le site de la Querelle.
- Sur base du résultat des votes, le Collège devra valider le plan d'action et organiser une enquête publique dans le courant du mois de décembre, avant de communiquer le plan final

pour approbation à la Région en février 2024. Une fois le programme définitif adopté par le Gouvernement Régional, les projets seront mis en œuvre sur une période de 4 à 6 ans.

## 2. Commission de quartier : rôle et fonctionnement

Avant de passer à la présentation des projets, la cheffe de projet fait un rapide point sur la Commission de Quartier, l'organe de suivi et d'accompagnement du Contrat d'îlot.

- En complément des réunions publiques, des ateliers de travail et des Assemblées Générales, la réglementation prévoit l'installation d'une commission de quartier.
- Suite à l'appel à candidatures qui avait été lancé lors des précédents Assemblées Générales, le Collège a désigné les membres qui siègeront au sein de cette commission composée d'acteurs associatifs, institutionnels, de la Ville et de représentants d'habitants (voir annexe). Cette commission qui se réunira 3 à 4 fois par an est chargée de formuler des avis/recommandations sur l'élaboration du programme et sa mise en œuvre, de faire part des informations et vécus de terrain et d'exercer un rôle de relais vers habitants et acteurs locaux.
- A ce jour, malgré les relances faites auprès du quartier par l'équipe de coordination du Contrat d'îlot, le nombre de membres/habitants de la Commission de quartier reste faible et insuffisamment représentatif du quartier (ex : il n'y a pas de femme). La Ville souhaite que les réunions publiques et celles de la Commission de quartier restent accessibles à tous et précisent que les candidatures pour les nouveaux membres/habitants resteront ouvertes encore plusieurs mois

## 3. Présentation des projets issus de l'appel à idée

De mai à juin, un large appel à idée a été organisé auprès du quartier. Pour assurer la promotion du dispositif, plusieurs moments de rencontre ont été organisés avec les acteurs associatifs et directement sur le site de la Querelle avec les habitant·e·s. Une large campagne d'information a également été menée auprès des locataires du Logement Bruxellois

Au total, plus de 100 idées formulées par les habitant·e·s /usagers et associations ont été récoltées. Ces idées ont été regroupées par catégories et analysées par les services et le bureau d'étude pour évaluer leur recevabilité et leur degré de réalisme, en concordance avec le diagnostic du quartier, puis transformées en « projets potentiels » et budgétisés. La très grande majorité des idées récoltées étaient recevables. Les idées non retenues ont toutes fait l'objet d'une explication détaillant les raisons de leur non prise en compte. Sur base des idées retenues, regroupées et analysées, 15 « projets potentiels » ont émergé. Ceux-ci sont présentés en réunion. Voir l'annexe avec le résumé des projets.

Fiches présentées :

### AMBITION 1- PROPOSER DES ESPACES OUVERTS QUALITATIFS POUR TOUTES ET TOUS

- 1.1- Réaménagement de la plaine de la Querelle et ses abords
- 1.2- Réaménagement des rues de la Querelle et Vanderhaegen
- 1.3- Développer des projets de perméabilisation et de végétalisation
- 1.4- Plan Lumière
- 1.5- Mutualisation d'équipements scolaires
- 1.6- Maillage Jeux

### AMBITION 2- VALORISATION DU BÂTI AU BÉNÉFICE DU QUARTIER

- 2.1- Activation d'un RDC de la tour E : antenne jeunesse et médiation sociale (à confirmer/préciser)
- 2.2- Améliorer l'ouverture du site des Archives sur le quartier
- 2.3- Définition et mise en place d'un modèle de communauté d'énergie

### AMBITION 3- AMÉLIORER LE QUOTIDIEN ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANT.E.S

- 3.1- Made in Querelle
- 3.2- Renfort éducateur de rue et projet « Petits Boulots »
- 3.3- Projet « Foire à l'emploi »
- 3.4- Projet emploi sur mesure
- 3.5- Animation et activation des espaces publics de la Querelle
- 3.6- Ouvrir la crèche au quartier en organisant des ateliers de psychomotricité relationnels parents/enfants

#### Commentaires/questions des résidents :

- Une habitante indique que l'éclairage nocturne est une priorité très importante. « Les jeunes terrorisent le quartier la nuit ». Cette affirmation a été complétée par la suite par une autre habitante active du quartier, qui a indiqué que les jeunes savent comment casser le câblage des lumières, quelle que soit la hauteur.  
L'éclairage public fait en effet partie des enjeux relevés dans le diagnostic. Une fiche projet est prévue pour y répondre. La Ville informe que Sibelga, la société en charge de la gestion de l'éclairage public, est au courant de cette situation et prévoit d'installer à court terme des appareils d'éclairage qui sont mieux protégés contre le vandalisme.
- Un représentant de FDSS conseille de continuer à donner des informations claires et complètes aux habitants. "Qui paie pour la lumière ? ", pour qu'ils sachent que cela n'entrera pas dans leur facture de Logement Bruxellois par exemple.  
La Ville confirme que les frais liés à l'éclairage public (investissements, consommations électriques, ...) ne sont pas à charge des habitants mais de Sibelga.
- Une habitante du bâtiment E partage son inquiétude vis-à-vis d'un éventuel projet d'occupation du local au rez-de-chaussée à côté du terrain de foot. Son logement se trouvant à proximité, cette personne craint une augmentation des nuisances en cas d'occupation de ce local.  
La Ville informe que le projet consiste à occuper ce local, actuellement vide, pour y proposer des services/animations en journée qui répondent aux besoins des habitant.e-s et améliorent le contrôle social sur la plaine de la Querelle. Le projet a pour but de contribuer à améliorer la qualité de vie des habitant.e-s et non pas de générer des nuisances pour le voisinage. Ce projet serait porté par un opérateur (l'asbl Bravvo) dans un cadre et suivant des conditions



bien précises. Les habitant·e·s seront associés à la mise en place de ce projet de manière à notamment trouver des solutions aux éventuels problèmes de nuisances.

- Une habitante se demande qui va entretenir les espaces verts.  
La Ville informe que dans le cadre des projets du Contrat d'îlot Querelle, le réaménagement de la plaine notamment, les responsabilités liées à l'entretien des espaces seront rappelées et clarifiées auprès de services concernés.
- Un autre habitant rappelle l'importance de la sécurité avant tout.  
La Ville informe être consciente de la situation et travaille notamment avec la Police pour trouver des solutions. Cependant, la réglementation des Contrats d'îlot ne permet pas d'agir directement sur la sécurité (ex : en augmentant la présence policière, ou par l'installation de caméras, etc.) mais bien indirectement. En effet, les projets du Contrat d'îlot présentés apportent des réponses aux enjeux de la sécurité (ex : améliorer la prévention, améliorer l'éclairage public, agrandir l'équipe des éducateurs de rues, aider à la recherche d'un emploi, etc.).
- Un habitant insiste pour que le bâtiment vide des Archives reprenne vie. Il souhaite un local pour les jardiniers/leurs commodités au rez-de-chaussée, et un accès au jardin des Archives par ce biais.  
Les Archives de la Ville ont pour projet, dans les prochaines années, de réhabiliter leurs bâtiments inoccupés pour y abriter des espaces de conservation et de dépôts des archives et des musées. Ce projet sera aussi l'occasion de repenser l'ouverture du site des Archives sur le quartier et la création de nouvelles connexions entre les rues Vanderhaegen et des Tanneurs. Mais ce projet nécessite d'important montants financiers. Les moyens budgétaires du Contrat d'îlot sont limités et ne permettent pas de financer un tel projet. En revanche, le Contrat d'îlot peut financer un Master Plan pour développer une vision globale pour le redéploiement du site, son ouverture au quartier et la création de nouveaux liens entre les Archives et la Querelle.

### Points pratiques

- o Fête des projets : les projets présentés ce soir seront soumis au vote des habitants le 29 septembre lors de la fête des projets rue de la Querelle mais aussi à la Maison de quartier le 4 octobre.
- o Un **groupe WhatsApp** a été créé pour tous habitants du quartier afin de partager plus facilement des informations sur l'évolution du Contrat d'îlot Querelle. Vous pouvez y participer en envoyant un message à Tymke (0493 31 35 91) ou via ce lien : <https://chat.whatsapp.com/GRmgg621WQLEczAhQWdDoB>.

Annexes :  
Résumé des fiche sprojets.



## ANNEX I : EXTRAIT D'APPROBATION COLLÈGE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE QUARTIER (VERSION 26/06/2023)

VILLE DE BRUXELLES



STAD BRUSSEL

#004/26.06.2023/A/0123#

---

Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal de la Ville de  
Bruxelles - séance du lundi 26 juin 2023  
Uittreksel uit het Notulenboek van beraadslagingen van de Gemeenteraad van de Stad Brussel -  
Zitting van maandag 26 juni 2023  
Séance publique / Openbare zitting

---

**Présents - Zijn aanwezig :**

M. dhr. OURIAGHLI, Président suppléant; Plaatsvervangende Voorzitter (excepté pour le point 43 du procès-verbal; uitgezonderd voor punt 43 van de notulen); M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester (excepté pour le point 43 du procès-verbal; uitgezonderd voor punt 43 van de notulen); M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, M. dhr. PINXTEREN (excepté pour le point 43 du procès-verbal; uitgezonderd voor punt 43 van de notulen), Mme mevr. HOUBA, Mme mevr. MUTYEBELE, Echevins; Schepenen; Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE (excepté pour le point 43 du procès-verbal; uitgezonderd voor punt 43 van de notulen), M. dhr. MAMPAKA, Mme mevr. ABID, M. dhr. TEMIZ, Mme mevr. AMPE, Mme mevr. NAGY (excepté pour le point 43 du procès-verbal; uitgezonderd voor punt 43 van de notulen), M. dhr. WAUTERS, M. dhr. ZIAN, M. dhr. WEYTSMAN, Mme mevr. PERSOONS, Mme mevr. DEBAETS, M. dhr. ERGEN, Mme mevr. NYANGA-LUMBALA, Mme mevr. EL BAKRI, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, Mme mevr. STOOFS, M. dhr. TAHIRI, M. dhr. MOHAMMAD, M. dhr. DIALLO, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOESSEN, Mme mevr. LOULAJI, M. dhr. VANDEN BORRE, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. JOLIBOIS, Mme mevr. DE MARTE, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. BUGGENHOUT, Mme mevr. LHOEST, Mme mevr. MAATI, M. dhr. COULIBALY, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. LEONARD, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

---

Sauf indication contraire, la décision suivante a été prise à l'unanimité :  
Tenzij anders aangegeven werd de volgende beslissing met eenparigheid genomen :

---

123 (150) Développement urbain - Rénovation urbaine - - (2534425)

(150) Stadsontwikkeling - Stadsvernieuwing - - (2534425)

Contrat d'Îlot Querelle : approbation de la liste des membres de la Commission de quartier (Ref. 20230603).

Adopter la liste des membres de la Commission de quartier du Contrat d'Axe, Contrat d'Îlot "Querelle", à savoir :

\* 4 candidats citoyens :

- M. MAHAYRI Bachar
- M. TABIB Mohammed
- M. KALITVENTZEFF Jean-Nicolas
- M. RUTANGA François

\* 9 associations (secteur socio-économique) :

- Pierre D'Angle
- Void
- Habitat et Rénovation
- Union des Locataires des Marolles
- BRAVVO
- Association des Jeunes Mouvements
- Maison de Quartier Querelle
- Théâtre Les Tanneurs
- Coordination sociale des Marolles

\* les membres de droits et acteurs institutionnels :

- Les membres du Collège
- Tracé
- Réseau habitat
- CPAS
- Urban brussels
- Mission locale pour l'emploi
- Logement Bruxellois
- COCOF
- VGC.

La prolongation de l'appel à candidatures pour des membres de la Commission de Quartier en qualité d'habitants du quartier en vue de l'approbation d'une liste de membres adaptée avant fin de l'année 2023 est approuvée.

Huizenblokcontract Krakeel : goedkeuring van de lijst van leden van de Wijkcommissie (Ref. 20230603).

De ledenlijst van de Wijkcommissie van het Duurzaam Wijkcontract "Krakeel" aannemen, met name :

\* 4 burgerkandidaten :

- dhr. MAHAYRI Bachar
- dhr. TABIB Mohammed
- dhr. KALITVENTZEFF Jean-Nicolas
- dhr. RUTANGA François

\* 9 verenigingen (sociaaleconomische sector) :

- "Pierre D'Angle"
- Void
- "Habitat et Rénovation"
- "Union des Locataires des Marolles"
- BRAVVO
- "Association des Jeunes Mouvements"
- Krakeel Buurthuis
- "Théâtre Les Tanneurs"
- Sociale Coördinatie van Marollen

\* de ambtshalve leden en institutionele actoren :

- De leden van het College
- Tracé
- Netwerk Wonen
- OCMW
- Urban brussels
- "Mission locale pour l'emploi"
- De Brusselse woning
- COCOF
- VGC.

De verlenging van de oproep tot kandidaatstelling voor leden van de Wijkcommissie die buurtbewoner zijn, met het oog op de goedkeuring van een geschikte ledenlijst vóór eind 2023, wordt goedgekeurd.

**Adopté par 39 voix, il y a 2 abstentions.- Le Conseil prend l'arrêté y relatif.**

**Aangenomen met 39 stemmen bij 2 onthoudingen.- De Raad neemt het desbetreffende besluit.**

Ainsi délibéré en séance du lundi 26 juin 2023  
Aldus beraadslaagd in zitting van maandag 26 juni 2023





Le Secrétaire de la Ville,  
De Stadssecretaris,  
Dirk Leonard (s)

Le Bourgmestre,  
De Burgemeester,  
Philippe Close (s)

La Présidente suppléante (pour le point 43 du  
procès-verbal),  
De Plaatsvervangende Voorzitster (voor het punt 43 van  
de notulen),  
Karine Lalicux (s)

Le Président suppléant (excepté pour le point 43 du  
procès-verbal),  
De Plaatsvervangende Voorzitter (uitgezonderd voor punt  
43 van de notulen),  
Mohamed Ouriaghli (s)